



ParisActionClimat

ELABORER SA STRATEGIE 1.5°C

*Secteur de l'aménagement et du
bâtiment*



Agence
Parisienne
du Climat



Penser l'immobilier responsable

03

PREAMBULE : UNE STRATÉGIE D'ENTREPRISE 1.5°C ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

04

PARIS NEUTRE CARBONE ET 100% ENR EN 2050, UN PROJET DE SOCIÉTÉ

- 4 Nouveau Plan climat : construire ensemble la neutralité carbone de Paris
- 6 La mobilisation des entreprises et la charte PAC : une stratégie 1.5 degrés

07

POURQUOI LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

- 8 Les ODD, une mobilisation de l'ensemble des acteurs
- 8 Les ODD, une nouvelle opportunité d'innovation économique

09

LE CROISEMENT DES ODD ET DES MESURES DU PLAN CLIMAT DE PARIS

11

EN DÉTAILS : LES CIBLES EN LIGNE AVEC LES OBJECTIFS ET ACTIONS DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

ODD « STRUCTURANTS » NOUVEAU PLAN CLIMAT

- 12 ODD 7 : Énergie
- 14 ODD 11 : Ville durable
- 17 ODD 13 : Changements climatiques
- 19 ODD 17 : Partenariats

ODD « ALIGNÉS » NOUVEAU PLAN CLIMAT

- 21 ODD1 : Précarité
- 22 ODD 2 : Alimentation durable
- 24 ODD 3 : Santé
- 26 ODD 4 : Éducation
- 27 ODD 6 : Eau
- 29 ODD 8 : Travail
- 30 ODD 9 : Innovation
- 31 ODD 12 : Consommation
- 33 ODD 15 : Biodiversité
- 34 ODD 16 : Institutions

ODD « COMPLÉMENTAIRES » NOUVEAU PLAN CLIMAT

- 35 ODD 10 : Inégalités
- 35 ODD 14 : Vie aquatique
- 35 ODD 5 : Égalité Hommes/Femmes



Introduction

UNE STRATÉGIE 1.5°C POUR LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT ET DU BÂTIMENT

Suite à l'adoption de son Plan Climat, la Ville de Paris a souhaité lancer une nouvelle dynamique sur l'urbanisme bas carbone. Les acteurs de l'aménagement et du bâtiment sont ainsi invités à rejoindre le dispositif Paris Action Climat en signant la charte associée au niveau « OR ». En signant cette charte, les entreprises s'engagent à adopter une stratégie 1.5°C afin de structurer leurs engagements dans le sens des ambitions du Plan Climat de Paris. Cette stratégie s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, adoptés en septembre 2015, qui doivent servir d'Agenda aux États membres sur un volet large d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

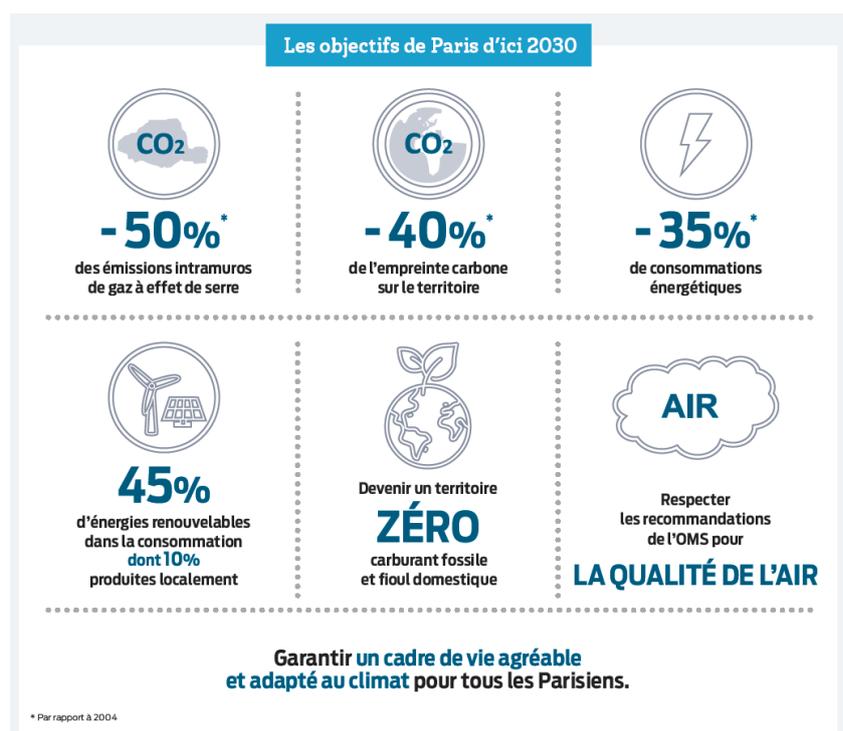
Pour accompagner les partenaires de l'urbanisme bas carbone dans cette démarche, la Ville de Paris propose dans ce document une lecture des ODD sous le prisme des volets "atténuation" et "adaptation" du Plan Climat. Des engagements spécifiques au secteur de l'aménagement et du bâtiment (construction, rénovation, exploitation et maintenance, fin de vie) ont ainsi été identifiés comme pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat. Les acteurs volontaires de l'urbanisme bas carbone, signataires de la charte Paris Action Climat niveau « OR », sont invités à adopter tout ou partie de ces engagements qualitatifs, qui constitueront la trame de leur stratégie 1.5 degrés. Ils sont également invités à se fixer des objectifs quantitatifs ambitieux.



NOUVEAU PLAN CLIMAT

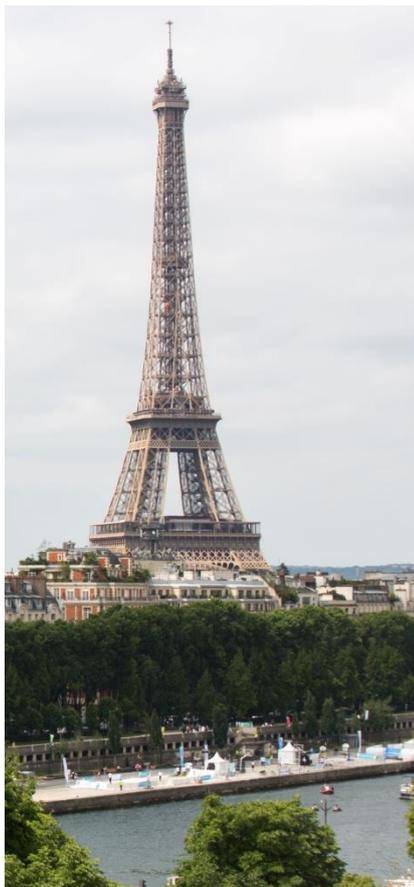
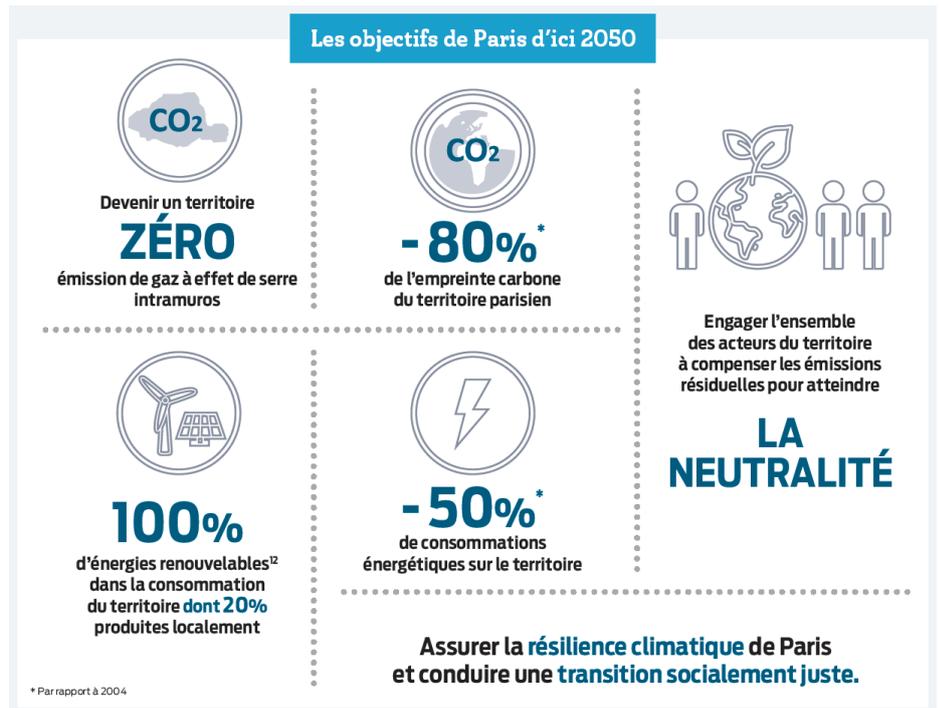
CONSTRUIRE ENSEMBLE LA NEUTRALITÉ CARBONE DE PARIS

Le Nouveau Plan Climat dessine une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables en 2050 conformément aux engagements pris à l'occasion de la COP 21. Les objectifs et actions du Nouveau Plan Climat de Paris sont organisés autour de trois grandes temporalités : des actions d'accélération d'ici à 2020 pour assurer la réalisation des objectifs du Plan Climat actuel et répondre à l'urgence de la transition énergétique ; un plan d'action à 2030 pour se donner une feuille de route opérationnelle, mesurable et atteignable ; une vision de Paris en 2050 pour tracer la voie vers une ville neutre en carbone et 100% énergies renouvelables



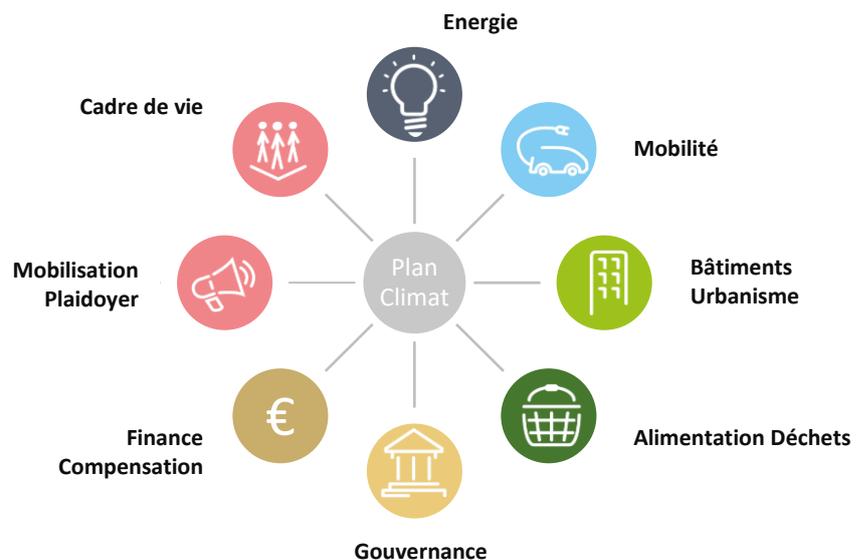
La « **neutralité carbone** » constitue l'un des objectifs de l'Accord de Paris, pour rester sous le seuil des +2°C de réchauffement climatique au niveau mondial, voire +1.5°C d'ici à 2100. Elle implique d'atteindre zéro net d'émission de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, Paris a rejoint le groupe précurseur des villes « 1.5°C » du C40 et propose une définition ambitieuse et pionnière de la neutralité carbone des villes, incluant une double lecture :

- Diminuer de 100% les émissions intramuros;
- Favoriser la réduction de 80% de l'empreinte carbone du territoire parisien;
- Engager l'ensemble des acteurs du territoire à compenser les émissions résiduelles pour atteindre le zéro carbone net du territoire parisien.



L'atteinte de la neutralité carbone de Paris suppose deux conditions préalables : réduire de 50% la consommation énergétique de Paris et consommer 100% d'énergies renouvelables en 2050.

Ces grands objectifs sont déclinés par secteur : bâtiments, urbanisme, mobilités, déchets,... Ils sont adossés à un ensemble de mesures concrètes bâties sur les contributions recueillies lors de la concertation. La mobilisation des acteurs économiques, institutionnels et citoyens ainsi que la mise à contribution de la finance sont également des éléments phares du nouveau Plan Climat.



// LA MOBILISATION DES ENTREPRISES ET LA CHARTE PAC : UNE STRATÉGIE 1.5 DEGRÉS



ParisActionClimat LA CHARTE

L'implication des acteurs du secteur privé à Paris doit devenir une réalité et mener vers un cadre d'action territorialisé. De nombreux acteurs économiques nous ont déjà rejoints au sein de la Charte « Paris Action Climat » afin de concrétiser les objectifs du Plan Climat.

La Charte « Paris Action Climat » est un dispositif d'implication des acteurs privés et institutionnels permettant l'action individuelle et collective. Trame du partenariat gagnant-gagnant entre Paris et les acteurs économiques du territoire, le dispositif « Paris Action Climat » contribue à faire de Paris une ville neutre en carbone à travers la recherche d'un équilibre entre attractivité économique et touristique et

maîtrise des impacts environnementaux. Forte d'une communauté engagée de 47 signataires, la charte « Paris Action Climat » évolue pour s'adapter aux engagements du nouveau plan et proposer une démarche plus ouverte et dynamique aux entreprises et institutions parisiennes. La nouvelle Charte sera copilotée avec l'Agence Parisienne du Climat, et intégrera des communautés d'acteurs autour des grandes thématiques relatives au territoire parisien.

UN ENGAGEMENT SPECIFIQUE EN FAVEUR DE L'URBANISME BAS CARBONE

Afin d'initier la dynamique autour de l'urbanisme bas carbone, la Ville de Paris a engagé une démarche collective avec les opérateurs municipaux, notamment les

aménageurs et les bailleurs sociaux, afin de définir un corps d'engagements spécifiques et d'identifier des pistes de travail communes sur la construction et la rénovation bas carbone.

Ces engagements marquent également un premier pas vers l'évolution du PLU, annoncée dans le volet « Urbanisme » du Plan Climat. Ainsi, dès 2020 seront étudiées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la thématique Énergie-Climat, dans l'optique de fixer des objectifs complémentaires aux dispositions de l'article 15 du règlement du PLU, et d'intégrer les orientations fixés par le nouveau Plan Climat Air Énergie, le Plan Parisien d'Économie circulaire et les évolutions prochaines de la réglementation thermique.

POURQUOI LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?



// LES ODD, UNE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

En 2015, tous les pays des Nations unies ont adopté des Objectifs de Développement Durable (ODD) portant sur des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Ces objectifs constituent un programme pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (les 5 P). Au nombre de 17, ils se déclinent en 169 cibles qui constituent un Agenda du Développement Durable que tous les pays du monde se sont engagés à atteindre d'ici 2030. Universels, ces ODD concernent en effet aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés.

Les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux. Les ODD se déclinent en trois niveaux : celui des Objectifs qui concernent chacun un volet de développement durable ; celui des cibles dont le nombre varie en fonction de chaque objectif et qui peut être quantifié ou non ; celui des indicateurs de suivi dont les cibles sont dotées.

Les ODD portent sur un volet étendu d'actions avec une définition du développement durable au sens large (climat, biodiversité, énergie, eau mais aussi pauvreté, égalité des genres, prospérité économique ou encore paix, agriculture et éducation). Dans le cadre de son Agenda 2030, l'ONU préconise l'adaptation des cibles des ODD aux contextes nationaux, régionaux et locaux. Si les ODD ont été formulés en priorité à destination des États – qui sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le Forum politique de haut niveau (FPHN) des Nations unies - leur réalisation repose sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs, des États comme de la société civile.

// LES ODD, UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ D'INNOVATION ECONOMIQUE

L'Accord de Paris adopté à la suite de la COP 21 a marqué une mobilisation sans précédent des entreprises dans la lutte contre le changement climatique. Le secteur privé s'est pleinement engagé dans la dynamique des négociations climatiques au plus haut niveau. Les ODD peuvent ainsi fournir un cadre international et un nouvel élan pour la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Fondés sur la même dynamique de dialogue avec les parties prenantes, les ODD et la RSE questionnent le rôle des entreprises dans la transition écologique. Le secteur privé est un levier essentiel pour le succès de l'Agenda 2030. Les ODD constituent également une nouvelle opportunité d'innovation des activités économiques, au service des enjeux actuels et futurs.

Les ODD constituent un puissant vecteur de développement soutenable, source d'opportunités de marché pour les entreprises. La grille d'analyse qu'ils fournissent établit un cadre d'action et un langage communs à tous.





LE CROISEMENT DES ODD

ET DES MESURES DU PLAN CLIMAT DE PARIS

Dans une approche territoriale des ODD pour Paris, une lecture des Objectifs à travers le prisme du Plan Climat a été engagée. La majorité des ODD permettent de catalyser les mesures du plan et plus d'un quart des cibles parmi ces ODD représentent un enjeu fort pour le territoire parisien.

// ODD « STRUCTURANTS » DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

Tous les objectifs ou quasiment des ODD 7, 11, 13 et 17 sont concordant avec ceux du Plan Climat. Pour les autres, une partie conséquente concerne l'action du Plan.



ÉNERGIE PROPRE

Être acteur de la transition énergétique : EnR, efficacité énergétique, rénovation thermique



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Proposer des solutions au service de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.



VILLES DURABLES

Participer à la transition écologique de l'ensemble du territoire



PARTENARIATS

Devenir acteur de la transition écologique aux côtés de la Ville de Paris

// ODD « ALIGNES » AVEC LE NOUVEAU PLAN CLIMAT

Quelques objectifs des ODD 2, 3, 4, 6, 8, 9, 12, 15 et 16 concernent l'action du Plan Climat.

 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p>PRECARITE</p> <p>Lutter contre la précarité dans les différents domaines de l'alimentation, de l'énergie et de la santé</p>	 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p>ÉDUCATION</p> <p>Sensibiliser au développement durable et promouvoir des pratiques écologiques</p>
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	<p>ALIMENTATION DURABLE</p> <p>Participer au développement d'une alimentation responsable, accessible à tous, limitant le gaspillage et l'impact sur l'environnement</p>	 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	<p>EAU</p> <p>Valoriser et gérer durablement la ressource en eau</p>
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>SANTE</p> <p>Créer un cadre de travail propice à la santé et au bien-être physique et psychologique des salariés</p>	 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p>EMPLOI ET CROISSANCE</p> <p>Participer activement à l'économie bas-carbone parisienne</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>INDUSTRIE, INNOVATION, INFRASTRUCTURE</p> <p>Adapter les systèmes de production et les infrastructures en introduisant des innovations éco-responsables et bas-carbone</p>	 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>ECONOMIE CIRCULAIRE</p> <p>Engager des pratiques de consommation responsable (éco-conception, réduction des déchets, ...)</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>VIE TERRESTRE</p> <p>Promouvoir la biodiversité et la végétalisation en ville</p>	 <p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p>INSTITUTIONS</p> <p>Participer au déploiement de l'action Climat à Paris</p>

// OBJECTIFS « COMPLEMENTAIRES » DU NOUVEAU PLAN CLIMAT DE PARIS

Si les ODD suivants ne sont pas explicitement liés à l'action du Nouveau Plan Climat de Paris, ils n'en restent pas moins fondamentaux et complémentaires de cette action. Agir dans ces domaines viendra renforcer l'ambition d'inclusivité et de transition juste de Paris.



EN DETAILS

Les engagements du
secteur de
l'aménagement et du
bâtiment



**7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE**



ÊTRE ACTEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE LOCALE

ENR, EFFICACITE ENERGETIQUE, RENOVATION THERMIQUE

CIBLES PLAN CLIMAT

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre.

// LES ENGAGEMENTS

POUR L'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX QUARTIERS : privilégier, lorsqu'elle est possible, la mitoyenneté, réaliser les scénarii d'approvisionnement énergétique en favorisant le recours aux énergies renouvelables produites localement, favoriser le recours aux énergies de récupération, étudier les possibilités d'échanges d'énergie entre bâtiments, et d'optimisation des occupations..

POUR LES BATIMENTS NEUFS (ET EXTENSIONS) : adopter une conception bioclimatique satisfaisant au minimum aux exigences des niveaux "énergie 3" et "carbone 1" du label E+C-, et expérimenter au moins une opération au niveau « carbone 2 ».

POUR LES BATIMENTS EXISTANTS : étudier systématiquement les alternatives à la destruction d'un immeuble en prenant en compte le bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie et la qualité d'usage de l'immeuble, favoriser la rénovation des bâtiments de bonne qualité plutôt que

leur reconstruction, viser au minimum 50% d'économie d'énergie dans les réhabilitations lourdes, s'inscrire dans l'objectif de réduction des consommations de 35% en 2030 sur le parc existant

LOGIQUE DE COUT GLOBAL : anticiper les durées de vie, les besoins d'entretien et de gestion des équipements techniques énergétiques et de ventilation, ainsi que des surfaces végétalisées du bâti.

PRODUCTION D'ENR² : Étudier la possibilité d'intégrer des emprises foncières dans les projets d'aménagement et dans le diffus, et des surfaces dédiées dans le bâti, pour la production et l'avitaillement en ENR². Intégrer en toiture des dispositifs de production d'énergie renouvelable, en privilégiant du matériel fabriqué en France.

ENGAGEMENT MUNICIPAL : Pour les constructions publiques et les bâtiments des projets d'aménagement municipaux, la Ville prend les engagements supplémentaires de 60% d'économie d'énergie pour les réhabilitations, et de neutralité carbone des constructions neuves.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



VILLE DURABLE

PARTICIPER A LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

CIBLES PLAN CLIMAT

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces

catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts [...].

11.8 Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.9 D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre,

conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

// LES ENGAGEMENTS

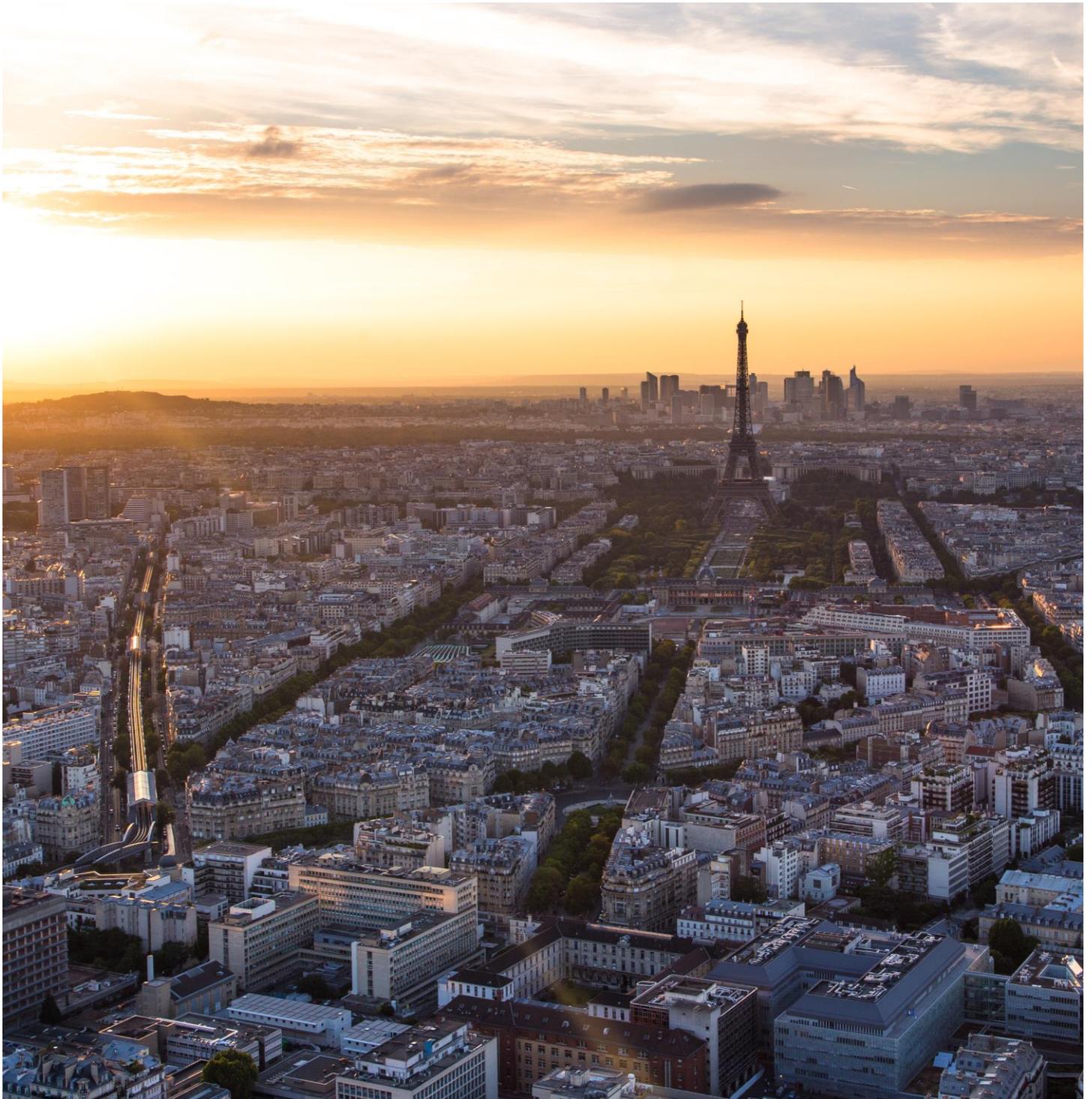
EXCAVATION DES TERRES : Limiter le besoin d'excavation des terres, les valoriser au plus proche de l'opération en fonction de la qualité des terres et des opportunités et contraintes du projet.

MOBILITE : Favoriser la circulation des mobilités non carbonées dans l'espace public, implanter des services permettant une mobilité moins carbonée (pour limiter l'empreinte carbone, pour limiter la pollution de l'air), et intégrer des espaces dédiés aux fonctions de logistique urbaine en favorisant la mobilité partagée et la mutualisation des flux.

LOGISTIQUE : Acheminer les matériaux entrants avec des moyens de transport peu carbonés et prévoir des espaces de proximité pour leur stockage.

CHANTIERS : Respecter les prescriptions du Protocole de bonne tenue des chantiers signé entre la Ville de Paris et la Fédération Régionale des Travaux Publics.

COMPENSATION : Pour les projets visant la neutralité carbone mais ne pouvant l'atteindre à cette échelle (quel que soit le périmètre des émissions retenu et l'intervalle de temps choisi), étudier la possibilité de mettre en place une compensation des émissions résiduelles localement ou sur un autre territoire de proximité. Le cas échéant, respecter les 5 principes directeurs de la compensation carbone volontaire permettant une intégrité des projets : additionnel, durable, mesurable, vérifié, unique.



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROPOSER DES SOLUTIONS AU SERVICE DE LA DIMINUTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CIBLES PLAN CLIMAT

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds

vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

// LES ENGAGEMENTS

POUR L'AMENAGEMENT DE NOUVEAUX QUARTIERS : Permettre une bonne circulation de l'air, réaliser des modélisations climatiques du projet et prévoir des infrastructures et équipements de rafraîchissement temporaires utilisables lors des pics de chaleur.

POUR LES BATIMENTS NEUFS : Concevoir des bâtiments robustes, permettant la réversibilité - soit conçus de façon démontable/modulaire, soit présentant une adaptabilité à l'évolution des occupations - et permettant la mutualisation des usages, tout en prenant en compte les contraintes dues au dimensionnement des installations techniques.

POUR LES BATIMENTS EXISTANTS : Intégrer les solutions qui permettent d'améliorer le confort d'été, notamment la préservation des dispositifs existants, en privilégiant les solutions passives et le raccordement au réseau de froid pour répondre aux besoins de climatisation

UNE VILLE RESILIENTE : A Paris, nous connaissons déjà les premiers effets du dérèglement climatique (canicules plus fréquentes, inondations). Les études réalisées sur les évolutions du climat dans les décennies à venir montrent déjà que les vagues de chaleur seront plus régulières et plus intenses, les pluies violentes seront plus fréquentes, ainsi que les phénomènes de sécheresse, renforçant les tensions sur la ressource en eau. Dans ce contexte, il nous faut adapter la ville et renforcer sa résilience.

TENIR COMPTE DES LA CONCEPTION DES PREVISIONS CLIMATIQUES et des pics de chaleur en intégrant des contraintes climatiques majorées (fréquence et température caniculaires), des consommations d'énergie comptabilisées dans la RT et des autres (pour mieux dimensionner les besoins énergétiques), des modes d'habitation et de gestion, des situations de crise, notamment face aux risques inondation et pluies intenses (cf. charte quartiers résilients face au risque crue de la Préfecture).

MAXIMISER LES SURFACES PERMEABLES et/ou réfléchissant le rayonnement solaire (pour minimiser le piégeage radiatif du sol responsable de l'ICU) et participer au développement de l'eau en ville.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



ECONOMIE CIRCULAIRE

ENGAGER DES PRATIQUES DE CONSOMMATION RESPONSABLE (ECO-CONCEPTION, REDUCTION DES DECHETS)

CIBLES PLAN CLIMAT

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets perniciose sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

// LES ENGAGEMENTS

TRIER SUR CHANTIER les matériaux et déchets de démolition, les évacuer avec des moyens de transport peu carbonés

VALORISER LES DECHETS de démolition/déconstruction, rénovation et les déchets résiduels des constructions neuves dans les filières de réemploi et de recyclage

MAXIMISER L'UTILISATION DE MATERIAUX PEU OU PAS TRANSFORMES, ou biosourcés ou issu du réemploi ou du recyclage, et provenant, de préférence, de filières de proximité, adopter des procédés de constructions minimisant l'usage de l'eau en période sèche.

UTILISER DES MATERIAUX DE VOIRIE issus du réemploi ou du recyclage, générés in-situ dans le projet ou provenant de filières de proximité (pour limiter l'empreinte carbone des matériaux entrants), privilégier des procédés de mise en œuvre nécessitant peu d'énergie et minimisant l'usage de l'eau en période sèche.

PREVOIR DES EMPRISES DANS LES ESPACES COMMUNS – dans les espaces privés des constructions neuves ou sur l'espace public pour les quartiers en renouvellement urbain - pour l'implantation du mobilier de collecte des ordures ménagères recyclables et de compostage.

publicitaire respectueuse de l'environnement.



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



EAU

SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROMOUVOIR DES PRATIQUES ECOLOGIQUES

CIBLES PLAN CLIMAT

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées [...]

6.4. D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux [...]

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

// LES ENGAGEMENTS

METTRE EN PLACE EN PLACE DES SOLUTIONS DE MAITRISE DES BESOINS EN EAU à toutes les phases d'une opération

METTRE EN PLACE LES TECHNIQUES DE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES, en cohérence avec les objectifs du Plan Paris Pluie.

DEVELOPPER L'ACCES A L'EAU NON POTABLE, à l'eau pluviale et aux eaux brutes en général, en priorité pour des usages non sanitaires.

SUR L'ESPACE PUBLIC, INTEGRER DES FONTAINES D'AGREMENT, ainsi que des espaces ombragés pouvant offrir des dispositifs de rafraîchissement et des fontaines à boire.



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



INNOVATION

ADAPTER LES SYSTEMES DE PRODUCTION ET LES INFRASTRUCTURES EN ADOPTANT DES INNOVATIONS ECO-RESPONSABLES

CIBLES PLAN CLIMAT

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

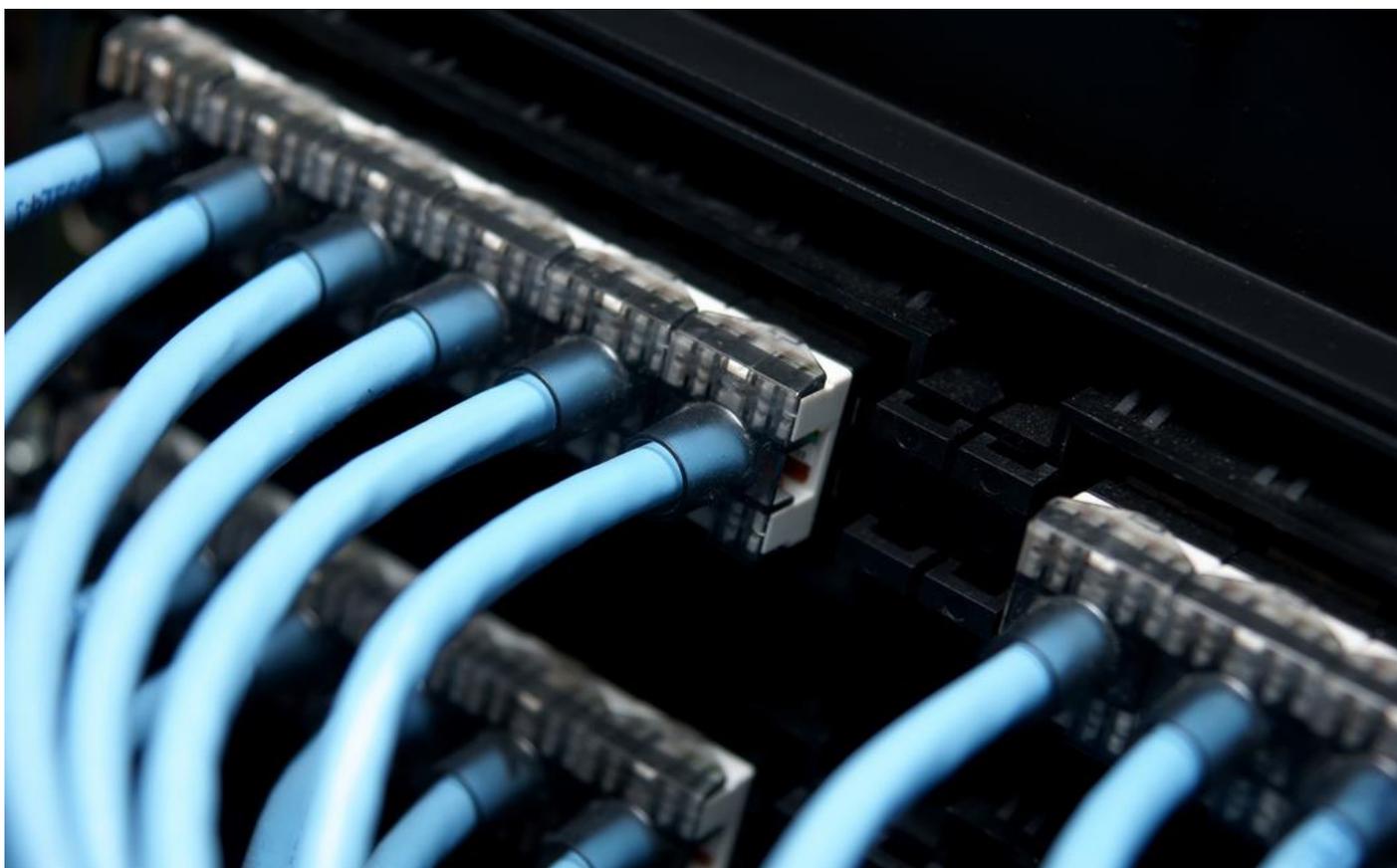
// LES ENGAGEMENTS

MOBILISER DES OUTILS DE CONCEPTION « INTELLIGENTS » tels que le BIM, la modélisation thermique dynamique, le Bilan carbone ou l'analyse de cycle de vie.

EXPLORER LES CHAMPS D'INNOVATIONS OUVERTS PAR LA RECHERCHE (appliquée aux modes de construction, aux matériaux...), en recherchant une meilleure efficacité (atteindre la meilleure performance environnementale) ou une meilleure efficacité (optimiser la performance environnementale au moindre coût).

MOBILISER LES SYNERGIES et contribuer à la mutualisation d'infrastructures et d'équipements urbains (développement des projets eau-énergie, CorDEES)

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT D'UNE INGENIERIE COLLABORATIVE bas carbone et au service de l'adaptation au changement climatique / adaptée à l'écosystème parisien / permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire parisien (nature en ville, énergies renouvelables, alimentation durable, mobilités, maîtrise de l'énergie)



15 VIE TERRESTRE



BIODIVERSITE

RENFORCER LA BIODIVERSITE ET LA VEGETALISATION EN VILLE

CIBLES PLAN CLIMAT

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

15.a Mobiliser les ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité des écosystèmes et les exploiter durablement

// LES ENGAGEMENTS

VEGETALISER LES BATIMENTS : les murs (en priorité les pignons) en évitant les revêtements sombres ; les toitures, en optimisant l'épaisseur du substrat et la diversité des strates végétales.

VEGETALISER LES ESPACES LIBRES et les espaces ouverts au public et choisir des végétaux résistants à la chaleur.

DANS LA CONCEPTION DES JARDINS OUVERTS AU PUBLIC, intégrer les potentiels services climatiques et étudier notamment : des zones de repos ombragées, des

dispositifs de récupération des eaux pluviales, des zones humides d'infiltration des eaux pluviales, des fontaines à boire...

POUR LES ESPACES LIBRES DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES, la Ville prend les engagements supplémentaires d'intégrer des « cours oasis » dans les nouvelles écoles...





PARTENARIATS

DEVENIR ACTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AUX COTES DE PARIS

// LES ENGAGEMENTS

PARTAGER LES RETOURS D'EXPERIENCES sur les projets avec la communauté.

ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE – en particulier les équipements de production d'énergie - et partager les données permettant d'évaluer leur efficacité économique et environnementale, après leur mise en service et dans les trois à cinq premières années d'utilisation.



SANTE

// LES ENGAGEMENTS

RESPECTER LES PRESCRIPTIONS DE LA CHARTE CHANTIERS PROPRES (prévue au Plan de Protection de l'Atmosphère), notamment en privilégiant le recours à des solutions de transport et à des véhicules de chantier bas carbone.

INTEGRER LES RECOMMANDATIONS DU PLAN PARISIEN DE SANTE ENVIRONNEMENTALE (PPSE) pour un urbanisme et des constructions favorables à la santé, notamment en adoptant une attention particulière à la qualité de l'air intérieur.

// PARIS ACTION CLIMAT

Dès 2012, la Ville de Paris a mobilisé, au travers de la Charte Paris Action Climat, les représentants économiques et institutionnels parisiens pour inscrire son ambition dans la réalité économique et valoriser les actions engagées par le secteur privé et institutionnel. Aujourd'hui, forte d'une communauté d'acteurs impliqués, la Ville de Paris entend constituer un large dispositif d'implication des acteurs privés et institutionnels permettant à la fois l'action individuelle et collective.

Au-delà de l'engagement volontaire et individuel des signataires de la Charte Paris Action Climat, la Ville de Paris souhaite fédérer le plus largement possible les acteurs économiques et institutionnels pour faciliter l'action collective. Dans cette perspective, elle s'appuie sur l'expertise de l'Agence Parisienne du Climat pour co-animer des communautés thématiques regroupant les acteurs clés des grands secteurs économiques parisiens.



Riche de 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...), le nouveau Plan Climat de Paris constitue une mise en œuvre concrète des engagements pris par la France lors de la COP 21 et guide Paris vers la neutralité carbone ; une première pour une collectivité française.



L'Agence Parisienne du Climat est une agence opérationnelle pour la transition énergétique du Paris de 2020. Elle accompagne les particuliers et les professionnels dans leurs démarches et projets d'efficacité énergétique. Elle agit principalement sur les secteurs du bâti résidentiel et tertiaire, de la mobilité et de la consommation, pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris.

// CREDITS PHOTOS

Couverture Vue de Paris

© Mairie de Paris

P11, 15, 16, 18, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33

© Mairie de Paris

P2-3 Vue de Paris

© Mairie de Paris

P4 Pont Alexandre III

© Mairie de Paris

P7 © FlickR-m4mboo

P8 Anneaux olympiques devant l'Hôtel de Ville

© Mairie de Paris

P9 Avenue des Champs-Élysées, 8^e

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

P12 Centrale solaire sur la Halle Pajol, 18^e

© Julien Paumelle

P13 Eolienne

© Johny Goerend

P14 Vue de Paris

© Joe Parks

P17 Parc Martin-Luther-King Clichy-Batignolles, 17^e

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris

P18 © Opus interactive

P19 © Lorie Eliès / Mairie de Paris

P21 Chantier du Guesclin

© Agence parisienne du climat

P22 Plantation au Jardin des Combattants de la Nueve, 4^e

© Henri Garat / Mairie de Paris

P23 Marché Saint-Germain, 6^e

© Sophie Robichon / Mairie de Paris

P29 Le Cargo

© Mairie de Paris

P34 Lancement de Réinventer Paris II

© Henri Garat / Mairie de Paris

P35 Nouvel éclairage Place de la Concorde

© Jean-Baptiste Gurliat / Mairie de Paris



ici, demain!
ensemble pour le climat

